



# DECLARATION DU ROY,

*Au Sujet de la Monnoye de Carte de Canada.*

Donnée à Paris le 5. Juillet 1717.

**L**OUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A tous ceux qui ces presentes Lettres veront, SALUT. Les Inconveniens que la Monnoye de Carte cause dans nostre Colonie de Canada, Nous a fait prendre la resolution de la faire retirer entierement à moitié de sa valeur, ainsi qu'il a déjà esté pratiqué depuis l'année 1714. Nous nous sommes determinez aussi de faire fabriquer pour la derniere fois dans ladite Colonie de Canada une certaine quantité de Monnoye de Carte, pour satisfaire aux dépenses payables par le Tresorier General de la Marine, des six derniers mois de l'année derniere, Et des six premiers de la presente; Comme aussi de reduire la valeur de toute la Monnoye de Carte, sur le mesme pied qu'elle sera reçeuë chez le Tresorier, d'Ordonner que les Especes de France auront à l'avenir une valeur égale dans la Colonie, que dans nostre Royaume, Et d'abolir dans ladite Colonie la Monnoye dite du Pays, ce qui convient également au bien de nostre Estat, à celuy de nostre dite Colonie de Canada & au Commerce en general. A CES CAUSES & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de nostre tres cher & tres amé Oncle le Duc d'Orleans Regent, de nostre tres cher & tres amé Cousin le